

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Jacques BASCOU

Séance publique du 24 JANVIER 2019 à 18h00

Date de convocation : 17 JANVIER 2019

Délibération

N°C2019_11

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	74
Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Tristan LAMY

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Alain FABRE, Didier MOULY, Éric PARRA, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Robert DEJEAN, Ophélie LE BERRE, Jean-Marc PEREA, Boris VIVEN

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Alain FABRE (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2019_02), Éric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019_04), Alain VICO (jusqu'à la délibération N°C2019_02),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Louis LABATUT, Gilles LAUR, Dominique MARTIN-LAVAL, Éric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Evelyne RAPINAT, Evelyne ROUFFIA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019_05), Michel PY (à partir de la délibération N°C2019_07), Alain VICO (à partir de la délibération N°C2019_03),

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Examen du rapport 2018 sur la situation du Grand Narbonne en matière de développement durable

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, prend en compte la dimension du développement durable dans ses actions et politiques publiques.

N°C2019_11 (2)

Le rapport annuel doit retracer les politiques et stratégies élaborées dans le cadre de l'objectif du développement durable qui répond à cinq finalités :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Ce document a un triple objectif :

- rendre compte de l'ensemble des actions de développement durable engagées par le Grand Narbonne,
- communiquer sur la mise en œuvre globale du développement durable par Le Grand Narbonne en interne et à l'extérieur de l'établissement pour améliorer la lisibilité de la politique menée,
- mieux piloter la politique développement durable du Grand Narbonne.

Ce rapport développe les différents champs d'actions réalisés par Le Grand Narbonne et son territoire :

- bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des cinq finalités du développement durable,
- l'action publique de la communauté d'agglomération au regard d'une démarche de développement durable,
- la nécessité de tendre vers une collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable.

2018 aura été une année importante pour la stratégie du territoire pour la transition énergétique, puisque Le Grand Narbonne a révisé son Plan Climat Energie Territorial. 15 fiches actions coproduites après une trentaine d'ateliers et près de 80 participants vont permettre d'établir une nouvelle feuille de route pour les 6 prochaines années.

2018 aura été l'occasion d'inviter Yvan Bourgnon, à la fois grand témoin du changement climatique avec sa traversée pionnière de l'Océan Antarctique, mais aussi porteur d'espoir avec son projet de recherche sur la récupération des déchets en mer.

Innovation, emplois verts, ambassadeurs pour lutter contre le changement climatique : autant de mots clés qui nous guident dans nos actions au quotidien pour mieux vivre sur le territoire du Grand Narbonne.

Vu la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255,

Vu le décret N°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

N°C2019_11 (3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1-1,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L110-1,

Vu le rapport sur la situation du Grand Narbonne en matière de développement durable,

Vu en Commission 4 le 8 janvier 2019,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'attester la présentation effective du rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement économique, tel que ci-annexé, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice 2019,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport 2018 sur la situation du Grand Narbonne en matière de développement durable

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/1/2019
et de sa publication
le : 30/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

